

s'il veut bien m'en fournir, à quelles conditions a été accordé le permis touchant l'exportation de cette énergie soit à Beechwood soit à n'importe quel autre point de la frontière entre le Canada et les États-Unis.

L'hon. M. Churchill: Avant la délivrance du permis d'exportation, la Division des normes de notre ministère doit me fournir des renseignements attestant qu'il y a excédent d'énergie par rapport aux besoins nationaux. Ces renseignements sont communiqués au gouvernement avant qu'un décret du conseil soit rendu. Nous ne nous sommes pas écartés de la ligne de conduite passée. Nous n'accordons ces permis d'exportation lorsqu'il y a excédent et le courant peut toujours être interrompu.

L'hon. M. Chevrier: Je sais que les permis ne sont accordés que dans des cas exceptionnels. Je me rends compte que ce n'est pas la règle générale. Comment procède-t-on pour récupérer l'énergie? Faut-il en donner avis à l'industrie ou à la commission d'énergie de l'État intéressé?

L'hon. M. Churchill: J'ai bien l'impression que c'est une condition du contrat. Tout d'abord, il s'agit d'énergie excédentaire et, en deuxième lieu, le courant peut-être interrompu parce que, si nous en avons besoin au Canada, il ne sera donc pas disponible pour l'exportation.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre a-t-il une copie de la licence? Pourrais-je en avoir une?

L'hon. M. Churchill: Je serai heureux d'en fournir une au député, mais nous n'en avons pas ici à l'heure actuelle.

L'hon. M. Chevrier: Si j'obtiens une copie, ce sera suffisant. Le ministre ou un de ses hauts fonctionnaires pourrait-il dire si la licence prévoit que l'énergie vise une certaine période, par exemple deux heures, ou une période déterminée d'une journée?

L'hon. M. Churchill: Non, je doute fort qu'elle mentionne ce détail.

M. Robichaud: Le ministre pourrait-il aussi dire au comité si une disposition d'une telle licence détermine le coût de l'énergie? Autrement dit, l'énergie est-elle vendue au consommateur américain au même prix que celui versé à l'égard de la consommation au Canada par les résidents du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Churchill: Ce n'est pas énoncé dans les licences d'exportation que nous délivrons.

L'hon. M. Pearson: En somme, nous cherchons à savoir si l'énergie ainsi exportée de notre pays peut vraiment cesser de l'être, comme a dit le ministre. Peut-on la réaffecter

[L'hon. M. Chevrier.]

à la consommation canadienne? L'acheteur de l'énergie, aux États-Unis, le sait-il?

L'hon. M. Churchill: Voilà qui résume assez bien, je pense, notre situation.

(Le crédit est adopté.)

402. Services d'inspection des poids et mesures, \$1,063,212.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre peut-il dire si le personnel de ce service est augmenté?

L'hon. M. Churchill: Oui, on l'a augmenté de 13 employés.

L'hon. M. Chevrier: Peut-il dire pourquoi?

L'hon. M. Churchill: Ce service est chargé de l'inspection des poids et mesures et des appareils servant à peser et mesurer qu'on utilise dans le commerce partout au Canada, les balances de toute capacité. Il mesure l'exactitude des pompes et camions à essence et autres appareils de pesage ou de mesurage importés au Canada et les appareils de pesage et de mesurage fabriqués au Canada, avant de permettre que tous ces appareils soient mis en vente. Étant donné l'augmentation de la population du pays et l'expansion des affaires, nous avons jugé nécessaire d'augmenter le personnel d'inspection.

(Le crédit est adopté.)

Bureau fédéral de la statistique—
403. Administration, \$218,443.

M. Caron: Monsieur le président, je ne veux pas soulever de contestation mais dans un autre comité, l'autre jour, j'ai découvert, et il a pu en être ainsi depuis toujours, que du point de vue de la superficie, les villes de Hull et d'Ottawa sont liées. La situation dans les deux villes est entièrement différente. Ottawa est la capitale et la plupart de ses habitants sont des fonctionnaires. Hull est une ville industrielle où l'emploi est absolument différent. Hull est semblable à Trois-Rivières et Sherbrooke, dans le Québec. La ville est généralement appelée la métropole de l'ouest du Québec. Je demande au ministre de prier dorénavant le Bureau fédéral de la statistique de désigner Ottawa et Hull comme deux régions séparées.

Les deux villes sont trop différentes pour qu'on les place ensemble. On pourra voir cela aux pages 6 et 24 du rapport du bureau fédéral. Lorsque j'ai cherché l'autre jour des chiffres relatifs à Hull, on n'a pas pu me donner autre chose que les chiffres pour Hull et Ottawa. Ce n'est pas satisfaisant, eu égard au caractère de notre population, justement parce que les conditions de l'emploi ne sont pas les mêmes dans les deux villes. Le ministre pourrait-il demander qu'on distingue Ottawa de Hull, comme on distingue